

48988 - L'heure du un bain à prendre pour la Fête

question

À quelle heure faut il prendre un bain pour la Fête? Si je ne le prend qu'après la prière de l'aube, le temps devient très étroit, étant donné que l'endroit où l'on accomplit la prière est loin de mon domicile.

la réponse favorite

Premièrement, il est recommandé de prendre un bain. Car cette pratique a été rapporté du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). La prise du bain a été rapporté également d'après certains compagnons comme Ali ibn Abi talib, Salamat ibn Al-Akwa' et Ibn Omar (P.A.a).

Dans al-Madjmou', an-Nawawi dit: « **Les chaînes de transmission de tous ces hadiths sont faibles, voire fausses, à l'exception de celui attribué à Ibn Omar. La recommandation du bain est fondée sur le hadith d'Ibn Omar et l'assimilation de cette prière à celle du vendredi.** »

Ibn al-Quayyim dit: « **Il y a là deux hadiths faibles. Mais il est rapporté de façon sûre qu'Ibn Omar, connu pour son stricte observance de la Sunna, prenait un bain avant de sortir pour la prière de la Fête.** »

Deuxièmement, s'agissant de l'heure du bain, il est préférable que cela se passe après la prière de l'aube. Si on prenait le bain avant cette prière, en raison de l'étroitesse du temps et de la difficulté de le prendre après la dite prière, étant donné la volonté des gens de se rendre (tôt) au lieu de prière qui peut être loin, cela suffit.

L'auteur d'al-Mountaqa, un commentaire du Mouwatta de l'imam Malick, dit: « **Il est recommandé de se rendre au lieu de prière immédiatement après la prise du bain. Ibn Habib dit: La meilleure heure pour la prise du bain est celle qui suit immédiatement la prière du matin. Malick dit selon al-Moukhtassar: si on prend**

Le bain avant la prière de l'aube pour participer à l'une des Deux Fêtes, l'affaire est ample.»

Le commentaire du Moukhtassar de Khalil indique que l'heure du bain commence à partir du début du dernier 6^e de la nuit.

Dans al-Moughni, Ibn Qudama dit: «L'heure de la prise du bain (pour la Fête) commence dès le début de l'aube, conformément au sens apparent des propos d'al-Kharafi. Al-Quadi et al-Amidi ont dit: si on le prend avant l'aube, on ne s'est pas conformé à la Sunna car il s'agit d'un bain concernant le jour. Aussi n'est il pas permis de le prendre avant l'aube, comme c'est le cas pour le bain pris pour la prière du vendredi. Ibn Aquil dit: ce qui est rapporté précisément d'Ahmad, c'est qu'on peut le prendre avant et après l'aube car le temps de préparation de la prière de la Fête est plus étroit que celui de la prière du vendredi. Si on limitait le temps de la prise du bain au début de l'aube, il se peut qu'on rate le bain. S'y ajoute que l'objectif visé c'est de se nettoyer. Ce qui peut être atteint en prenant le bain à (un moment de) la nuit qui ne soit pas éloignée de la prière. Il est préférable de prendre le bain après la prière de l'aube pour ne plus être concerné par la divergence de vues sur la question et pour obtenir une plus grande propreté, étant donné la proximité de l'heure de la prière.

Dans al-Madjmou', an-Nawawi dit: « **Il y a deux avis à propos du temps de validité de la prise du bain. Chafi précise dans al-Bouwayti qu'il est juste de prendre le bain avant le début de l'aube.** » An-Nawawi dit: « Si nous cherchons le plus juste, nous disons qu'on peut prendre le bain avant l'aube. La fixation de l'heure fait l'objet de trois avis: le plus répandu indique que l'heure commence après minuit et il n'est pas juste de le prendre avant. Le deuxième dit qu'on peut le prendre tout au long de la nuit. C'est qu'a défendu résolument al-Ghazali . Ibn as-Sabbzagh et d'autres l'ont choisi. Le troisième est qu'on peut le prendre juste avant l'aube. C'est ce qu'al-Baghawi soutient résolument.

Cela étant, il n'y a aucun inconvénient à prendre le bain avant la prière de l'aube, afin que le musulman puisse sortir pour se rendre au lieu de prière (à temps).

Allah le Très Haut le sait mieux.